

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

Chine
Question écrite n° 23852

#### Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les violations répétées des droits de l'Homme en Chine. Au mois de mars 2008, le régime de Pékin a violemment réprimé une manifestation de moines revendiquant l'autonomie politique du Tibet. Depuis l'annexion de ce territoire en 1950, la Chine bafoue les droits et les libertés de cette minorité. Aujourd'hui, l'identité culturelle tibétaine (sa langue, sa religion) est menacée d'extinction par la politique coloniale du régime de Pékin. Par ailleurs, les autorités chinoises ont récemment condamné Hu Jia, figure emblématique du combat pacifique pour les droits fondamentaux de la personne humaine dans ce pays, à trois ans et demi de prison en raison de ses opinions politiques. Cette situation intolérable, est en parfaite contradiction avec l'idéal olympique que ce pays, en tant qu'organisateur des jeux, devrait pourtant porter haut. Le peuple français, ainsi que le précise le préambule de notre Constitution, "proclame solennellement son attachement aux droits de l'Homme". Aussi, il lui demande quelles actions significatives le Gouvernement entend prendre, en concertation avec nos partenaires européens, pour faire évoluer la Chine vers la démocratie.

### Texte de la réponse

La France accorde une grande importance à la question des droits de l'homme en Chine et particulièrement au Tibet. Le gouvernement français considère que seul le dialogue permettra de parvenir à une situation durable respectant l'identité culturelle et religieuse tibétaine dans le cadre de la République Populaire de Chine. La reprise du dialogue entre les autorités chinoises et les représentants du Dalaï Lama le 4 mai dernier à Shenzhen (Chine du Sud) est une étape importante que la France soutient pleinement. Les deux parties ont annoncé la poursuite de ce dialogue en juillet. La France espère des avancées concrètes. Par ailleurs, le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux droits de l'homme suivent avec attention le cas de M. Hu Jia condamné en avril à trois ans et demi de prison et un an de privation de droits civils. La secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme a exprimé sa préoccupation et souhaité que les autorités chinoises fassent un geste de clémence en faveur de ce militant. De manière plus générale, la situation des droits de l'homme est suivie avec la plus grande attention par la France ainsi que ses partenaires européens. La France évoque le sujet des droits de l'homme à titre bilatéral mais également dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme. La dernière session de ce dialogue bi-annuel a eu lieu le 15 mai 2008 en Slovénie, la question de la liberté d'expression et la question du Tibet ont été abordées.

#### Données clés

Auteur : M. Philippe Vuilque

Circonscription : Ardennes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 23852 Rubrique : Politique extérieure Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE23852

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et droits de l'homme **Ministère attributaire :** Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4305 Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 5871